

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Charles BRUN, Maire**.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, BOULLIER Magali, GASDON Maxime, DENIS Sylvie, PIVOT Laurent.

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date de convocation : 03 Juillet 2025.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE LANCEMENT D'OPÉRATION « LANCEMENT D'UNE OPERATION DE DÉMOLITION -RECONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS ».

Le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins en logements dans la commune de Pradines nécessitent la réalisation de nouveaux logements locatifs. Suite à plusieurs contacts avec Deux Fleuves Loire Habitat pour envisager une opération sur un immeuble communal situé Route de Roanne à Pradines (Loire), Deux Fleuves Loire Habitat a commandé une étude de capacité à l'agence Dooble pour mieux définir le programme réalisable sur les parcelles. En conformité avec le cahier des charges, 6 logements peuvent être envisagés.

Le Maire précise que les objets de la convention seront les suivants :

- L'objet principal sera la réalisation d'une opération de construction comportant 6 logements collectifs locatifs.
- Deux Fleuves Loire Habitat assurera la maîtrise d'ouvrage de la démolition du bâtiment existant et la construction des logements sur un terrain situé à l'angle de l'impasse des champs et la route de Roanne (parcelle B438 de 400 m² et parcelle 158 de 320 m²). Ce tènement est propriété de la commune de Pradines.
- Deux Fleuves Loire Habitat apportera sa participation à la Commune de Pradines à hauteur de 30 000 € TTC pour la valorisation de la charge foncière.

En contrepartie, la Commune de Pradines s'engage à rétrocéder une division de la parcelle B 439 pour permettre la création d'un espace de stationnement pour deux véhicules et d'une zone de stockage des ordures ménagères au profit de cette opération. De plus, la commune mettra à disposition de Deux Fleuves Loire Habitat le tènement nécessaire à l'opération au plus tard à la date d'ouverture du chantier, libre de toute occupation ou location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de lancement d'opération « Lancement d'une opération de démolition – reconstruction de 6 logements collectifs locatifs avec Deux Fleuves Loire Habitat.

Fait à PRADINES, le 08 juillet 2025.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Le Maire,
Charles BRUN